

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Date de convocation : le 14 mars 2025

Président : Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie, et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

Absent : M. PERRIER Antoine

Excusés : M. COUDERT Loïc

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

Soit 9 conseillers présents

Ouverture de la séance à 20h

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle l'autorise à ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour, celle-ci l'accepte à l'unanimité.

Lecture du PV de la séance du 7 mars, celui-ci est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

008 2025 : Le budget primitif du Budget Principal 2025 de la commune est approuvé à l'unanimité, tel que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 810 809,21 €

Dépenses : 810 809,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 365 979,41 €

Dépenses : 365 979,41 €

009 2025 : Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales pour 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025 à savoir :

TFPB : 40,65, TFPNB (non-bâti) : 91,35 et Taxe d'Habitation : 9,53

010 2025 : Achat d'un véhicule communal d'occasion pour les services techniques.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de valider l'achat du camion IVECO Daily CCB 35C14 d'occasion pour un montant de 33 500 € TTC

011 2025 : FST 2025 – PROGRAMME DE VOIRIE

Demande d'une subvention à l'Agglo de Brive dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial 2025 afin de financer, en partie, un programme de voirie : réfection des voies des Bessouilles et de Lagrave-Janien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à solliciter le FST 2025 auprès de Monsieur le Président de la CABB.

TABLEAU DE FINANCEMENT

Montant des travaux HT	34 000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / Tranche de voirie 2025	6 000,00 €
FST 2025 / AGGLO DE BRIVE	13 880,00€
Reste à charge à la commune 41,5%	14 120,00 €

012 2025 : Dépenses à imputer au compte 6232 : Fêtes et cérémonies.
La liste est validée à l'unanimité

013 2025 : Subventions accordées aux associations pour l'année 2025.
L'assemblée, à l'unanimité, vote les montants accordés ci-dessous :

FNACA	100€
ASSOCIATION PARENTS ELEVES RPI	400€
ALLIANCE ESTIVAUX ST PARDOUX FOOT	400€
CLUB DES MILLE FLEURS	300€
INSTANCE DE L'AUTONOMIE / ALLASSAC	200€
SOCIETE DE CHASSE	300€
DE MAINS EN MAINS	300€
L'ORTIGIER EN FETE	300€
RANDO ST PA	300€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DONZENAC	300€
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	150€
LIGUE CONTRE LE CANCER	200€
COOPERATIVE SCOLAIRE	500€
COLLEGE D'ALLASSAC	200€
FAMILLES RURALES	300€
COMICE AGRICOLE	200€
TOTAL DES SUBVENTIONS	4 450,00€

014 2025 : Subvention pour la classe découverte CM1-CM2 du RPI

Les membres du Conseil Municipal accorde, à l'unanimité une subvention de **500€**, soit 60€ pour les 8 enfants de la commune scolarisés dans ces classes, 480€ arrondis à 500€.

015 2025 : Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.
Votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le contrôles des aires de jeux, installées autour de l'étang en 2023, révèlent des problèmes de sécurité, non identifiés lors de l'installation par des professionnels. Des interventions sont prévues rapidement, notamment la recharge des plaquettes mais, cette fois, calibrées dans la norme.
- Le contrôle des bâtiments publics 2025 a été effectué par l'APAVE et des petits travaux sont à prévoir
- Des réparations sont en cours sur le tracteur déposé aux ateliers du Département.
- Monsieur le Maire a commandé des panneaux pour le parking du cimetière afin qu'il soit matérialisé et que les gens osent garer leurs véhicules sur l'herbe.
- Un nettoyage de la salle polyvalente : extérieur, fenêtres et volet et intérieur, complet, aura lieu lundi 31 mars.
- Planning de la pêche pour les week-ends de Pâques à fin juin 2025.
- Prévoir la vidange partielle ou complète de l'étang pour fin novembre 2025 maximum.

Clôture de la séance à 23h

